académie
Besançon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Jura

éducation
nationale

Jean-Marc
Milville

Directeur
académique

Division du 1er
degré

Bureau des
moyens et
gestion
collective

Dossier suivi par
Christelle VIAUD

Téléphone
03.84.87.27.34
Fax
03.84.87.27.04
Mél.
ce.d1d.dsden39@ac-besancon.fr

335, Rue Charles
Ragmey
BP 602
39021 Lons Le
Saunier
cedex

Lons Le Saunier, le 30 septembre 2013

Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura

à

Madame la secrétaire départementale
SNUipp Jura

Objet : réunion d'information syndicale du 16 octobre 2013

Par courrier daté du 26 septembre dernier, vous m'informez de l'organisation d'une réunion d'information syndicale le mercredi 16 octobre 2013, de 9h à 12h, à Lons le Saunier, Dole et Saint Claude.

Je vous rappelle mes courriers des 19 et 22 mars 2013, dans lesquels je vous rappelle les termes de l'article 7 du décret 2012-224 modifiant le décret 82-447 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, qui précise que la tenue des réunions d'information syndicale « ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement du service ou entraîner une réduction de la durée d'ouverture de ce service aux usagers ».

Ainsi, l'accueil et l'enseignement dus aux élèves doivent être assurés.

Or, 37 écoles du département travaillent le mercredi matin.

Si, effectivement, en référence à l'article 5 du décret 2012-224, les organisation syndicales peuvent tenir des réunions d'information syndicale pendant les heures de service, celles-ci doivent s'inscrire dans le cadre du bon fonctionnement du service.

Il a été ainsi convenu que les réunions d'information syndicale peuvent se tenir sur le temps horaire dévolu aux animations pédagogiques (18 heures annuelles), temps comptabilisé dans le service des enseignants.

En conséquence, et dans l'attente d'une évolution règlementaire portant sur l'exercice du droit syndical, toutes les autorisations d'absence d'enseignants exerçant le mercredi matin ou susceptibles d'exercer le mercredi matin seront refusées pour la date du mercredi 16 octobre 2013, de 9h à 12h.

INSPECTION ACADÉMIQUE DU JURA * LONS LE SAUNIER *

Le directeur académique,

Jean-Marc Milville